

Dijon, le 8 septembre 2022



**Circonscription de  
Chenôve**

Elodie Pasteur  
Inspectrice de l'Éducation  
Nationale

Téléphone  
03 45 21 52 06

Mél.  
[ien.chenove@ac-dijon.fr](mailto:ien.chenove@ac-dijon.fr)

2G rue Général Delaborde  
BP 81921  
210019 Dijon Cedex

**Note de service n°3**

**Plan de formation  
(18 heures)**

**Année scolaire 2022 / 2023**

Cette note présente l'organisation générale des formations pédagogiques de la circonscription pour l'année scolaire 2022/2023. Elle s'adresse à tous les titulaires et aux stagiaires.

Elle ne s'adresse pas aux enseignants participant aux plans français et mathématiques (constellations). Ces derniers ont un parcours de formation spécifique et ont reçu un courrier individuel leur précisant leurs modalités de formation.

Vous pourrez retrouver ces informations sur le site de la circonscription :

<http://ien21-chenove.ac-dijon.fr/spip.php?article454#454>

*La note de service est imprimée et mise à disposition en salle des maîtres, transmise à chaque enseignant dans sa boîte mail professionnelle, sans oublier les maîtres remplaçants et les personnels du RASED*

Dans le respect des orientations nationales, les 18 heures d'animations pédagogiques sont déclinées en trois parcours, et ce, quel que soit le cycle d'exercice :

- Un parcours mathématiques de 6 heures
- Un parcours français de 6 heures
- 6 heures de formation dites « autres »

### **1. Les formations dites « autres ».**

Concernant les formations dites « autres », elles s'organiseront de la manière suivante :

- Les enseignants dont les écoles sont engagées dans le **plan de relance numérique** suivront une formation numérique de 6 heures. Il s'agit des enseignants des écoles élémentaires de Marsannay-la-Côte et de Longvic.
- Les directeurs et les directrices auront l'entière responsabilité de la mise en œuvre des 6 heures dites « autres ». A ce titre, ils proposeront en conseil des maîtres, 4 modalités possibles :
  - o La participation individuelle des enseignants de l'école à la proposition d'offres départementales de formation (Cf. Annexe). *L'inscription se fera via un QR-Code à partir du lundi 19 septembre à 13 h.*
  - o La participation individuelle des enseignants de l'école à la proposition d'offres de l'OCCE (communication ultérieure)
  - o La journée académique de l'AGEEM, *samedi 26 novembre.*
  - o Une demande de formation spécifique de l'équipe d'école. Une demande par équipe pédagogique entière à transmettre au secrétariat de la circonscription, avant le *vendredi 7 octobre 2022.*

### **2. Les parcours français et mathématiques.**

Chaque parcours est construit selon une modalité de formation dite hybride, à savoir un présentiel (Animation pour 3h) et un distanciel (3h à organiser en équipe).

Les précisions relatives à ces parcours vous seront communiquées dans une prochaine annexe.

### **3. Les situations particulières.**

Un certain nombre de situations particulières ont été prévues selon les affectations ou les quotités de service.

Je vous remercie de les consulter, l'équipe restant à votre disposition en cas de questionnement.

#### **➤ *Les enseignants affectés sur 2 cycles :***

Ils participeront aux parcours de formation correspondant au niveau de classe comptant le plus d'élèves. S'ils souhaitent être inscrits sur un autre cycle, ils devront en informer l'équipe de circonscription, avant le **vendredi 7 octobre**.

#### **➤ *Les directeurs et les directrices :***

La circulaire du 25/08/2020 dispose : « Les autorités académiques veilleront à ce que tout(e) directeur/ice d'école bénéficie au minimum de deux jours de formation au cours de l'année. » dont 6 heures d'apports sous forme de webinaires départementaux, et 6 heures à disposition des circonscriptions :

- 3 heures de réunion de rentrée
- 3 heures de réunion avec l'IEN

Ils participent à 6 heures d'animations pédagogiques, au choix.

#### **➤ *Les enseignants à temps partiel :***

- **50 % (dont PEFS) :**

Ils participent aux animations pédagogiques en présentiel en français et en mathématiques et participent à 3 heures en distanciel (en français et / ou mathématiques). Soit 9 heures.

- **75 %:**

Ils participent aux formations dites « autres » pour 6 heures, aux animations pédagogiques en présentiel en français et en mathématiques, et participent aux temps prévus à distance à raison d'une heure et demie. Soit 13,5 heures.

➤ **Les titulaires remplaçants :**

Ils participent aux formations dites « autres » et s'inscrivent dans un parcours mathématiques et un parcours français de leur choix (cycle choisi suite au questionnaire envoyé le 6 septembre).

➤ **Les compléments de service :**

Ils participent aux formations dites « autres » et s'inscrivent dans les parcours français et mathématiques de leur choix (cycle choisi suite au questionnaire envoyé le 6 septembre).

Les enseignants en poste dans différentes circonscriptions participent aux animations pédagogiques de la circonscription de leur école de rattachement.

➤ **Les enseignants Ulis** sont invités à participer aux parcours Cycle 2.

Ils ont la possibilité de suivre les formations proposées par la circonscription de l'ASH. Ils devront en informer la circonscription.

➤ **Les membres du RASED** sont invités à participer aux formations pédagogiques de la circonscription. Des propositions de formations complémentaires seront proposées.

➤ **Les Réunions d'Information Syndicale :**

Je vous recommande de les déduire des temps à distance ou des formations dites « autres ». La présence de tous les enseignants est primordiale durant les animations pédagogiques en présentiel.

L'équipe de circonscription reste à votre disposition en cas de difficulté.

**L'Inspectrice de l'Education Nationale  
Circonscription de Chenôve  
Elodie PASTEUR**

